

## Recherches sociographiques



# L'étude de la culture : le folklore

Luc Lacourcière

Volume 3, Number 1-2, 1962

Situation de la recherche sur le Canada français

Article abstract

Commentaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055133ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055133ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Lacourcière, L. (1962). L'étude de la culture : le folklore. *Recherches sociographiques*, 3(1-2), 253–262. <https://doi.org/10.7202/055133ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1962

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## L'ÉTUDE DE LA CULTURE : LE FOLKLORE

Ce colloque et tous les congrès semblables qui réunissent un aussi grand nombre de conférenciers (présentement trente-six pour souligner un chiffre folklorique !) me font songer à l'étrange et cruel supplice auquel le fils de Poséidon soumettait les voyageurs entre les plaines d'Éleusis et d'Athènes. Procuste, si vous vous rappelez la légende, arrêta les passants et les étendait sur un lit qui n'était jamais à leur taille. Quand leurs jambes étaient trop courtes, il les allongeait à coups de marteau. Mais si elles dépassaient, le brigand, il les coupait sans pitié.<sup>1</sup> Ainsi en est-il de nous, itinérants des sciences sociographiques, naguère sciences de l'homme, dans cette plaine de Sainte-Foy ou de Québec que l'on a, je crois, déjà surnommée l'Athènes d'Amérique ! Il nous faut rogner de nos communications, sinon de notre science, tout ce qui risque d'excéder les douze pages cubilaires exigées par le directeur du Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Laval. Mais la légende nous apprend encore qu'à la fin Procuste se vit infliger lui aussi le même supplice qu'il avait fait subir à tant de victimes. Et cela, monsieur Dumont, ce sera un peu la revanche de vos suppliciés à la fin de ces assises.

Quoi qu'il en soit, appliquée au folklore, la question thème de ce colloque sur la situation de la recherche sur le Canada français : « travail fait, travail à faire », ne nous prend pas trop par surprise, puisque voilà bientôt vingt ans que nous travaillons à y apporter une réponse. Même je dirais que c'est en partant d'une question semblable, différemment formulée toutefois, que nous avons fondé en 1944 des Archives de folklore. Leur but était, précisons-nous alors, et demeure aujourd'hui l'étude scientifique des traditions populaires françaises d'Amérique dans leur état actuel, dans leurs créations et transformations, dans leurs rapports avec leurs sources européennes et les civilisations indiennes et saxonnes.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> *Nouvelle mythologie illustrée* publiée sous la direction de Jean Richepin, Paris, s.d., vol. 1, 245.

<sup>2</sup> « Présentation », *Les Archives de folklore*, I, 1946, 7. Voir aussi le *Mémoire présenté* par les Archives de folklore de l'Université Laval à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, mars 1954, 1.

Aussi nous a-t-il paru facile, du moins à première vue, de répondre à la première partie de la question : « travail fait », par des statistiques sur le nombre de renseignements accumulés dans nos Archives. Et à cette fin nous repassions mentalement des chiffres qui nous sont familiers parce qu'au cours des années nous en avons suivi l'accroissement au jour le jour :

1° Une bibliothèque spécialisée de folklore canadien et comparé d'environ quatre mille volumes (y compris une centaine de collections de revues étrangères).

2° Dix-huit mille enregistrements inédits dont douze mille en exclusivité obtenus directement sur le terrain par une quarantaine de collecteurs travaillant, un petit nombre à temps plein et la majorité à temps partiel et parfois bénévolement pour les Archives. Les six autres mille sont des copies, très précieuses aussi, des enregistrements sur cylindres du Musée national du Canada, réalisés à partir de 1916 par M. Marius Barbeau et ses collaborateurs ; enregistrements tous repiqués dans nos laboratoires entre 1958 et 1961.

3° Plusieurs milliers de dossiers et de pièces manuscrites, vieux cahiers, vieux papiers de folkloristes disparus, journaux et notes d'enquêtes, transcriptions des enregistrements, etc., le tout classé aussi méthodiquement que possible.

4° Et surtout, pour retrouver la centaine dans une documentation complexe et multiforme, cent cinquante mille fiches de toutes sortes, réparties en bibliographies, catalogues analytiques et répertoires par sujets, classifications alphabétiques ou numériques selon le cas ; le tout complété par des index et concordances aux collecteurs, aux informateurs, aux lieux d'enquête ou de provenance des renseignements.

Ce bilan est assez impressionnant certes pour révéler l'ampleur de l'inventaire entrepris sur les traditions populaires, mais uniquement quant à l'aspect nombrable des renseignements accumulés. Et encore ces chiffres ne nous disent-ils que d'une façon globale et assez vague les catégories de faits populaires auxquels ils réfèrent.

Avant de définir davantage ces catégories ou plutôt d'en énumérer les parties constituantes, il nous faut nous arrêter sur ce mot folklore dont la fortune est assez curieuse. Créé en 1846 par l'Anglais William John Thoms pour remplacer des expressions trop vagues, trop particulières ou tendancieuses, comme l'étaient *Popular antiquities*, *Popular literature*, ou encore *Vulgar and common errors* alors en usage, ce mot folklore, dans l'esprit de son inventeur, devait désigner la science du peuple, « the Lore of the People ». Le mot s'imposa vraiment dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au fur et à mesure qu'il servit de nom à des sociétés comme *English Folklore Society* (1878), *American Folklore Society* (1889), etc., ou

de titre à des publications périodiques comme *Folk-Lore Record* (1878), *Journal of American Folklore* (1889), *Zeitschrift für Volkskunde* (1889), *Bulletin de folklore* (Bruxelles, 1892), ou à des recueils, traités et manuels, consacrés à l'étude des traditions populaires. Je ne retiens ici que deux titres qui, en raison de leur date, *Folk-Lore* (1885) du comte de Puymaigre et *Le folklore de France* de Paul Sébillot (4 vol., 1904-1907), ont consacré le mot en France. On peut affirmer qu'autour de 1900 le mot avait pénétré dans toutes les langues et faisait partie du vocabulaire international, mais sans avoir toutefois aboli toutes les résistances.

Au Canada français ou anglais, les premiers écrivains à employer le mot furent, croyons-nous, Honoré Beaugrand et Louis Fréchette, qui ont participé l'un et l'autre à la fondation, en 1892, d'une section canadienne de l'*American Folklore Society*. Dans leur esprit toutefois, beaucoup plus littéraire que scientifique, comme dans celui de quelques-uns de leurs contemporains, le mot paraît avoir eu à peu près exclusivement le sens de légendes. C'est pourquoi il n'est pas étonnant de voir, en 1907, figurer notre mot parmi une longue liste d'anglicismes à bannir de notre langue comme abusifs. L'abbé Émile Chartier propose alors de remplacer le terme par son équivalent français qui, d'après lui, était « légendes locales ». <sup>1</sup> Mais cette opinion n'était certainement pas partagée par les autres rédacteurs du *Bulletin du parler français au Canada*, car quelques-uns d'entre eux, et le juge Rivard en tête, emploient couramment le mot folklore.

Il appartenait à E.-Z. Massicotte et à Marius Barbeau de vulgariser le mot tout en lui donnant une dimension plus étendue, celle qu'il avait acquise dans les autres pays pour désigner les traditions populaires elles-mêmes sous toutes leurs formes en même temps que l'étude scientifique de ces traditions. Ils ont prêché par l'exemple, Marius Barbeau surtout, en multipliant les enquêtes et les publications dans les domaines les plus divers, tant chez les Indiens que chez les Français de la vallée du Saint-Laurent. C'est dans le prolongement de leur œuvre française que s'inscrivent les Archives de folklore, comme nous l'avons déjà écrit maintes fois. Lors de leur fondation, nous n'avons aucunement hésité à employer ce mot tant pour définir notre centre d'archives et de documentation au sein de la Faculté des lettres de Laval, que pour désigner les publications qui en sont issues. Nous suivions en cela l'exemple d'organismes scientifiques de plusieurs pays. Le titre, croyons-nous, serait et de fait a été défini par les activités qu'il recouvre dans le domaine des traditions populaires. Le contenu a justifié l'étiquette même si celle-ci auprès de certains a le tort de ne pouvoir s'auroler d'une étymologie gréco-latine, ce qui est un exemple à peu près unique dans le partage ou la terminologie des sciences de l'homme.

<sup>1</sup> Abbé Émile CHARTIER, « La propriété de l'expression », *Bulletin du parler français au Canada*, 6, 1907, 10-11.

Cependant, si le vocable qui sert à la désigner ne crée pas nécessairement une science nouvelle, il peut arriver que son emploi quotidien en dehors de son application scientifique nuise à cette science et introduise de la confusion dans le langage. La sociologie elle-même n'a-t-elle pas eu à souffrir de l'emploi abusif de l'épithète « social », par exemple dans des expressions comme « carnet social » qui n'ont rien à voir avec la science de l'homme collectif? De la même façon, le mot folklore est employé à toute sauce et sert à « couvrir des activités extra-scientifiques » : associations de loisirs, groupements de chanteurs, de danseurs, qui, en costumes de folklore plus ou moins authentiques, poursuivent depuis une quinzaine d'années — au Canada français, c'est surtout un phénomène d'après-guerre — des buts d'ordre récréatif, publicitaire, touristique et parfois esthétique. Pour cette jeunesse débordante, faire du folklore, cela signifie danser et s'amuser et rien d'autre. Grand bien lui fasse ! Il suffit que le public soit averti que le mot folklore tout comme le mot social n'est pas et ne peut être, en notre pays démocratique, une appellation contrôlée !

Mais depuis quelques années on fait un usage encore plus spécieux du mot folklore (et qui n'a, bien entendu, aucun rapport avec la science des traditions). Il subit une évolution sémantique dépréciative comme en ont connue certains mots tels que moyen âge, colon, habitant, concession. C'est ainsi qu'on en est venu à vouloir désigner par folklore tout ce qui est arriéré, tout ce qui est dépassé, et, bien plus, tout ce qui est blâmable, voire fautif et injurieux. Les journaux — est-ce un autre signe de leur pauvreté linguistique ? — nous donnent tous les jours des exemples de ces emplois tendancieux et cela dans les manchettes de nouvelles à sensation tout comme sous la plume de leurs meilleurs éditorialistes. J'ai collectionné, pour l'histoire du mot, un grand nombre de ces exemples qu'il faudrait bien sûr analyser dans leur contexte pour être juste. Ce serait trop long. Je vous en citerai cependant quelques-uns que j'emprunte à l'actualité pour vous faire saisir les nuances de ma pensée. Inutile de vous dire que, dans les phrases citées, seul m'intéresse l'usage du mot folklore et que je me garde bien de prendre parti pour ou contre l'opinion exprimée.

1. Dans un éditorial du *Devoir*, 17 octobre 1959, sous la plume de Gérard Filion : « Cette politique folklorique [celle de déplacer les fonctionnaires après une élection] menaçait de ruiner toute l'administration fédérale ».

2. Dans *Le Devoir* encore, sous la plume de Pierre Laporte, le 20 juin 1961, en titre de trois colonnes : « Le travail des comités de la Chambre n'est plus du « folklore » comme sous le règne de Duplessis ». Folklore est ici entre guillemets probablement pour souligner le caractère insolite de son emploi.

3. Sous la plume de Jean-Louis Gagnon, dans un premier-Montréal du *Nouveau Journal* du 10 février 1962 : « Feu le docteur Paquette. Nommé au Conseil législatif dans un moment de distraction ou d'humeur, appartenant au folklore de l'ère duplessiste . . . »

4. Manchette du *Devoir*, le 23 janvier 1962 : « Chaput : le Québec est la dernière colonie où le français soit folklorique ».

5. « Le séparatisme tient-il du folklore ? », titre d'un article de Gilles Hénault dans *Le Nouveau Journal*, 17 mars 1962, section des Arts.

6. « Nos manuels véhiculent le folklore, le mythe et la peur... » : *Le Devoir*, 19 mars 1962, compte rendu d'un débat sur les manuels scolaires.

7. Autre exemple emprunté à l'opinion d'André Langevin dans *Le Nouveau Journal* du 30 janvier 1962 : « ... la culture française, dont nous étions dépositaires, s'est amoindrie pour n'être plus qu'un folklore. » Voilà comment la poule serait redevenue poussin, mais sans passer par l'œuf !

8. À ces citations tirées des journaux, j'ajouterai encore le *slogan* d'une pancarte étudiante lors d'une manifestation récente : « La Confédération survivance folklorique ».

Le dénominateur commun dans ces cas que je viens de citer est l'expression sans nuances d'un blâme et d'un mépris arrogant sur des catégories de faits politiques, pédagogiques ou simplement polémiques que l'on veut évoquer par le truchement du mot folklore. Cela est abusif et ne répond qu'à une notion confuse et des traditions populaires et de la science qui les étudie. Je me suis attardé à ce petit problème pour montrer que, par un retour curieux, ces contresens de l'argot journalistique nous reportent avant 1846, aux mêmes préjugés que William John Thoms voulait faire disparaître en inventant un mot tout à fait objectif.

Est-ce à dire qu'il faille abandonner le mot aux profanes et lui substituer, comme certaine école l'a fait en France, le mot ethnographie pour décrire la démarche scientifique du spécialiste de la tradition ? Pour ma part, je ne le crois pas. Cela ne fait que déplacer le problème vers un autre mot dont l'évolution sémantique n'est pas non plus complètement fixée. Contentons-nous de constater qu'actuellement les mots folklore et ethnographie sont employés concurremment.

Ce qui importe davantage c'est la chose signifiée. En l'occurrence les traditions populaires. Mais lesquelles demandez-vous avec impatience ? Pour répondre à cette question, j'ai pensé utiliser le plan de la *Bibliographie internationale des Arts et Traditions populaires*, fondée en Suisse, en 1917, par John Meier et E. Hoffmann-Krayer, continuée par Paul Geiger et Robert Wildhaber avec l'assistance de nombreux collaborateurs, recrutés dans les organismes spécialisés en folklore des principaux pays occidentaux. Les derniers volumes ont paru avec le concours de l'UNESCO. Les Archives de folklore, par leur archiviste-bibliographe, M. Conrad Laforte, y collaborent, depuis 1950, pour le Canada.

Le plan de cette bibliographie est très vaste et sur plus d'un point déborde dans le domaine d'autres sciences de l'homme. Ou plutôt il fait valoir le point de vue du folklore en des sujets d'études qui sont communs à plusieurs disciplines. Il n'y a pas lieu, je crois, de s'en étonner et de chercher querelle à telle ou telle science sur les problèmes de frontières. Quoi qu'il en soit, ce plan répartit les matières à recenser en 22 chapitres dont quelques-uns ont à leur tour jusqu'à 12 et 14 subdivisions. En raison

de sa grande portée internationale et de sa diffusion trop limitée jusqu'ici en notre pays, je crois utile de le mettre sous vos yeux de façon un peu simplifiée, avant de faire quelques remarques sur les recherches en folklore au Canada français.

I. *Folklore en général* : A) Bibliographie. B) Histoire et étude du folklore (y compris musées, expositions, congrès) ; pays et nations ; chercheurs. C) Principes et méthodes ; rapports avec les autres sciences de l'homme. D) Synthèses et mélanges concernant des unités géographiques ou ethnographiques (y compris recueils de matériaux, questionnaires, atlas). Suit l'énumération des domaines linguistiques en Europe et hors d'Europe.

II. *Habitat*.

III. *Bâtiments* : A) Généralités. B) La ferme. C) La maison et ses dépendances. D) Églises, chapelles, cimetières.

IV. *Objets* : A) Études d'ensemble et divers. B) Biens immobiliers, monuments. C) Biens meubles, mobilier, outillage, objets variés.

V. *Marques et enseignes*.

VI. *Technologie : métiers, arts et industries populaires* : A) Études d'ensemble. B) Questions spéciales : arts et industries textiles ; imagerie populaire ; travail du bois ; poterie ; travail de la pierre et des métaux ; verrerie ; varia. C) Métiers et professions populaires, ouvriers saisonniers. D) Agriculture ; élevage ; sylviculture ; horticulture ; apiculture. E) Cueillette, chasse, pêche. F) Exploitation des mines. G) Commerce, voies de communication, transport, émigration. H) Marchés et foires. J) Calendrier, mesure du temps, mesures, monnaies.

VII. *Caractères et types populaires*.

VIII. *Vêtement, parure*.

IX. *Alimentation*.

X. *Usages et coutumes, fêtes, jeux* : A) Études d'ensemble et divers. B) Sujets particuliers : naissance, baptême, éducation ; initiation ; amour, fiançailles, mariage ; mort et enterrement ; vie domestique ; vie scolaire ; vie villageoise et urbaine ; usages agraires ; usages des classes et métiers ; sociétés, corporations, confréries, corps de métiers ; coutumes et fêtes ecclésiastiques ; coutumes saisonnières ; jeux et jouets ; varia.

XI. *Coutumes sociales, droit populaire*.

XII. *Croyances populaires* : A) Bibliographie. B) Religion, magie, superstition et mythologie en général. C) Études d'ensemble par groupes ethniques. D) Mythologie et culte : dévotion et hagiographie populaires ; pèlerinages ; objets en rapport avec la dévotion populaire : croix, crèches, ex-votos, etc. ; prières ; présages et oracles ; sorcellerie : sorciers ; amulettes, talismans et objets semblables ; formules d'incantation et de bénédiction ; livres de sorcellerie ; monographies.

XIII. *Médecine populaire*.

XIV. *Science populaire* : A) En général. B) Flore. C) Faune. D) Météorologie et astronomie. E) Astrologie, divination, interprétation des songes. F) Alchimie.

XV. *Folklore littéraire* : généralités et travaux d'ensemble pour les chapitres XVI à XXI.

XVI. *Poésie populaire* : A) Questions générales et synthèses. B) Chansons populaires. C) Rimailles et formulettes. D) Enfants et chansons d'enfants. E) Inscriptions.

XVII. *Musique et danse* : A) Instruments de musique. B) Yodler, etc. C) Danse.

XVIII. *Conte, récit, mythe et légende* : A) Bibliographie. B) Articles généraux. C) Contes, thèmes et motifs. D) Anecdotes, récits facétieux, fables. E) Mythes et légendes non chrétiennes. F) Légendes chrétiennes.

XIX. *Théâtre populaire*.

XX. *Autre littérature populaire*.

XXI. *Langage populaire* : A) Généralités. B) Devinettes. C) Proverbes et dictons. D) Bons mots et moqueries, sobriquets et blasons populaires. E) Cris et formules. F) Mimologismes. G) Parler populaire, argots.

XXII. *Onomastique* : A) Généralités. B) Noms de lieux, de rues, de maisons. C) Prénoms, noms de famille.

Index divers.

Les détails de ce plan sont conçus dans une perspective plus européenne que nord-américaine, plus germanique que romane. Aussi les faits récoltés au Canada et en Amérique française ne s'ajustent-ils pas toujours très bien à ces divisions et subdivisions. Cependant les inconvénients, qu'ils proviennent d'une extension ou d'une limitation trop grandes, restent mineurs, parce qu'on peut toujours les corriger par les suppressions ou additions que les circonstances locales exigent. Au reste, il en est de même pour d'autres plans bibliographiques ou raisonnés de faits folkloriques, par exemple celui de la section « Ethnographie, coutumes, folklore » (chap. 39) de la *Classification décimale universelle de l'Institut international de bibliographie*,<sup>1</sup> ou encore le *Manuel bibliographique de folklore français contemporain* d'Arnold Van Gennep,<sup>2</sup> et la *Folklore Classification* de Ralph Steele Beggs.<sup>3</sup>

C'est en tenant compte de ces plans et de quelques autres qu'il serait trop long d'énumérer que nous avons nous-même réuni la matière de ce qui deviendra la *Bibliographie raisonnée du folklore français en Amérique du Nord*. Nous prévoyons qu'elle formera deux volumes. Le premier, virtuellement complété sur fiches, est consacré aux traditions orales proprement dites. C'est de beaucoup le plus considérable. Cela tient à plusieurs raisons. D'abord à l'abondance des matériaux recueillis, à l'excellence de leur conservation et dans certains cas, comme celui de la chanson populaire, à l'ancienneté de la recherche commencée il y a un siècle.

Au demeurant, voici un aperçu quantitatif des références aux livres, brochures et articles qui seront recensés dans ce premier tome.

I. *Généralités*, comprenant les dépôts d'archives, les principaux chercheurs, les bibliographies rétrospectives et courantes, l'historique des études de folklore, les essais théoriques ou de synthèse, les guides de recherches et questionnaires, les monographies générales, les compilations, revues

<sup>1</sup> Bruxelles, Institut international de bibliographie, tomes I à III, 1927-1929.

<sup>2</sup> Paris, Picard, tomes II et III, 1937.

<sup>3</sup> Parue dans le *Southern Folklore Quarterly* (Chapel Hill), XIII, 3, September 1949.



de folklore et ouvrages divers : environ 230 titres, classés dans un ordre à la fois géographique et chronologique.

II. *Langue populaire*. Cette section retiendra environ 250 titres des deux bibliographies publiées du parler français au Canada : celle de James Geddes et Adjutor Rivard, parue en 1906, et celle que la Société du Parler français au Canada a publiée dans la *Revue de l'Université Laval*, en 1961-1962, par les soins de M. Gaston Dulong et de nous-même.

III. *Onomastique*. Une première partie a déjà paru sous le titre de « Bibliographie raisonnée de l'anthroponymie canadienne » dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française* (IX, 3-4, juillet-octobre 1958, 153-174). 185 titres. Il y aura quelques additions. La seconde section consacrée à la toponymie sera de beaucoup plus considérable. Près de 400 titres.

IV. *Proverbes et dictons*. Une centaine de titres.

V et VI. *Sciences populaires* (superstitions) *et légendes*. C'est la partie la plus ardue à préparer, étant donné la dispersion des matériaux dans toutes sortes d'ouvrages. Nous essaierons autant que possible de suivre les principes du catalogue international dont on a jeté les bases au congrès sur les légendes tenu à Anvers, en septembre 1962. Un millier de titres environ.

VII. *Contes populaires*. Pour l'instant, nous renvoyons à la communication que nous avons présentée sur « Le conte populaire français en Amérique du Nord » au congrès de Kiel et Copenhague, en 1959, et publiée dans *Internationaler Kongress der Volkserzählungsforscher in Kiel und Kopenhagen* (Berlin, Walter de Gruyter & Co., 1961, 142-151). Cette section du conte recense environ 325 titres. Mais pour les contes-types eux-mêmes il y a lieu de mentionner que la nouvelle édition du catalogue international de Antti Aarne et Stith Thompson (*The Types of the Folktale, A Classification and Bibliography*, second revision, Helsinki, Academia Scientiarum Fennica, 1961, 588 p.) contient les statistiques d'environ 4,000 versions compilées aux Archives de folklore en vue d'un catalogue complet du conte canadien. De plus, le « Catalogue raisonné » de Paul Delarue (*Le conte populaire français*, Paris, Éditions Érasme, vol. 1, 1957) contenait déjà une abondante documentation canadienne. Le second volume, qui paraîtra en 1963 par les soins de madame Marie-Louise Tenèze, continuatrice de l'œuvre de Paul Delarue, contiendra aussi pour chaque conte un aperçu de la documentation canadienne.

VIII. *Chansons populaires*. La chanson populaire représente non seulement le plus ancien domaine de la recherche folklorique au Canada, mais aussi le plus abondant. À l'heure actuelle, plus de 38,000 versions ont été analysées et classées dans nos Archives, les variantes étant regroupées sous un titre commun ou critique. La clef de cet immense

répertoire a été publiée par Conrad Laforte.<sup>1</sup> Mais la bibliographie proprement dite est encore à paraître. Elle est si considérable avec ses 1,500 références qu'elle pourrait former à elle seule un ouvrage indépendant. En attendant, nous renvoyons à la bibliographie sommaire (une centaine de références) que M. Marius Barbeau a publiée à la suite de son article « Canadian Folk Songs », dans *The Journal of International Folk Music Council* (XIII, 1961, 23-31).

IX. *Danse et musique instrumentale*. Une centaine de références, comprenant la description de manuscrits (le plus ancien remontant à 1769) et une documentation éparse sur les danses populaires. Le tout complété par les airs notés. Cette documentation figurera dans le *Recueil de danses folkloriques canadiennes* en préparation par M<sup>lle</sup> Simonne Voyer (à paraître dans les *Archives de folklore*, probablement en 1963).

X. *Devinettes*. Une soixantaine de références tant à des collections manuscrites qu'à des imprimés.

XI. *Formulettes et jeux*. Plus de cent titres. Des notes bibliographiques sur ces sujets ont déjà paru dans notre étude sur les « Comptines canadiennes » (*Archives de folklore*, 3, 1948, 109-157) et dans « Jeux, jouets et divertissements de la Beauce », par Madeleine Doyon (*ibid.*, 159-207). Additions nombreuses à la suite de nouvelles enquêtes et publications depuis ces études.

Au total, la première partie de la bibliographie consacrée aux traditions orales comprend à l'heure actuelle un minimum de 4,300 titres. Mais ce serait une erreur de croire que tout est connu et qu'il n'y a plus rien à découvrir. D'ailleurs des enquêtes se continuent en bien des régions jusqu'ici inexplorées de notre immense pays. Des études aussi sont en préparation sous forme de thèses, de mémoires ou de monographies, interprétant les matériaux dans la perspective canadienne et parfois établissant la comparaison de façon plus vaste en l'étendant à tout le domaine roman et même occidental.

Les neuf chapitres que nous avons énumérés dans notre bibliographie des traditions orales correspondent en gros aux dernières parties du plan de la *Bibliographie internationale* de John Meier et E. Hoffmann-Krayer : chapitres XII à XXII. Il restera donc pour notre second tome ce qui forme les onze premiers chapitres, c'est-à-dire tout ce qui a trait au folklore matériel (technologie, chapitres II à VI et VIII et IX) et à la vie de relation, soit les coutumes sociales, juridiques, les usages, etc. (chapitres VII, X et XI).

Ce n'est pas un simple caprice qui nous a fait inverser le plan de la *Bibliographie internationale*, mais une soumission aux faits eux-mêmes,

<sup>1</sup> *Le catalogue de la chanson folklorique française*, préface de Luc Lacourcière, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1958, xxix+397 p.

récoltés et étudiés au Canada. Autant les traditions orales sont abondantes, comme on a pu le constater, autant les études de folklore matériel et social sont courtes et rares. La remarque nous en fut faite assez brutalement un jour de 1949 par Van Gennep lui-même que nous étions allé rencontrer dans son petit domaine de Bourg-la-Reine. Il était à rédiger le cinquième ou sixième volume de son *Manuel de folklore français contemporain* et nous dit immédiatement sa déception de ne pouvoir étendre ses comparaisons provinciales au domaine français du Canada, faute de descriptions, de monographies et d'études appropriées.

Les conditions ont un peu changé depuis. Quelques études importantes ont été entreprises sur l'habitat rural, sur les objets et arts ancillaires, tels que la maison traditionnelle, l'outillage agricole, le costume, l'alimentation, et sur les coutumes et usages. Mais il est évident qu'en ces divers domaines un travail immense reste à faire, que de nombreuses enquêtes actuelles et rétrospectives sont à entreprendre, à poursuivre ou à étendre, et des classifications de faits bien contrôlés à établir. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra parvenir à des analyses consistantes, à des interprétations valables et à une compréhension exacte des mentalités et de la psychologie traditionnelles vers laquelle doit tendre toute étude de folklore.

LUC LACOURCIÈRE

*Archives de folklore,  
Université Laval.*